



PROCES VERBAL DE REUNION DU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 27 AOUT 2020

Le vingt-sept août deux mille vingt à 20h30, le Conseil Municipal d'ALVERNAC, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer Rural, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

PRESENTS : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Philippe KERNINON, Dominique POUJADE, Joël STERNENBERG, Jean-Marc BOUVET, Karl CAMPDORAS-RAGON, Bertrand CLEDEL, Quentin SAURIN, Mmes Isabelle CEPEDE-LASCOSTE, Delphine AUVRAY, Sylvie COMBALIER, Maryse LASCOSTE, Josiane ROCHER,

EXCUSE(S) :

REPRESENTÉE (S) : Béatrice PARET (représentée par Bertrand Clédel), Sandra RITTER (représentée par Sylvie Combalier)

SECRETAIRE DE SEANCE : Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE

DATE DE CONVOCATION : 20 août 2020

M. le Maire demande l'accord des élus pour rajouter trois points à l'ordre du jour de cette séance :

- composition de la Commission de contrôle des listes électorales,
- désignation du Correspondant Tempête,
- personnel communal : planning rentrée scolaire 2020-2021.

Les élus acceptent à l'unanimité.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la séance du 23 juillet 2020 est adopté à l'unanimité.

2) INFORMATIONS GENERALES

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- Remerciements pour les condoléances suite au décès de M. Jallet, Maire de Rocamadour.

- Remerciements de la Mairie de Rocamadour pour le prêt de barrières de police pour l'arrivée de la course cycliste « la Route d'Occitanie ».
- Courrier d'invitation pour le salon du livre de Rocamadour le 06/09/2020, dans le cadre de la cérémonie de remise des prix pour le concours d'écriture des écoles.
- Convocation à l'assemblée générale du CAUE le 14/09/2020.
- Courrier concernant la fermeture du service de réadaptation cardiaque à la Roseraie, Montfaucon : possibilité de signer une pétition en ligne.
- Diverses revues parvenues en Mairie.

3) RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Isabelle Cépède-Lascoste :

Parc Naturel Régional des Causses du Quercy (PNR)

Il se compose de représentants de la Région, du Département, des communautés de communes et des communes. Le 3 août ont eu lieu les élections au sein du PNR : Mme Catherine Marlas a été réélue Présidente.

Le PNR a repris le dossier de l'aménagement de la « maison Pesteil » située à Gramat, dont la Région est propriétaire. Afin de compléter ce projet, le Département a fait l'acquisition de l'ancien local commercial DistriMode.

Il y a un projet de construction d'une « Maison du Parc Naturel Régional » à Labastide-Murat.

Des documents concernant le PNR sont disponibles en Mairie.

Car des services publics de Cauvaldor

Ces services sont venus 5 fois à Alvernac depuis le mois de juin (stationnement devant le foyer rural) : 1 fois tous les 15 jours (le mardi).

Le personnel est satisfait de la fréquentation.

Le nouveau planning est en attente.

Adressage

Un courrier a été préparé par le groupe de travail pour réunir les habitants des Barrières Hautes, des Barrières Basses et de Penoutou. La réunion est prévue le 19/09/2020.

Bibliothèque

Elle sera fermée du 14 au 20 septembre 2020 pour permettre le changement du stock de livres suite au passage du Bibliobus.

La période d'ouverture du dimanche matin est très dynamique.

Le jeudi après-midi a été abandonné temporairement du fait qu'il n'y avait pas de fréquentation, en raison des vacances scolaires et de l'arrêt momentané des réunions des associations.

Bertrand Clédel :

L'entreprise Gabrielle était en congés au mois d'août donc un point sera fait sur l'éclairage public courant septembre.

Dominique Poujade :

SIEA Alvernac-Montvalent

Une visite de la station d'épuration a été effectuée avec Jean-Marc Bouvet.

Il y a une obligation d'avoir un vestiaire pour pouvoir changer de tenue de travail à l'entrée et à la sortie de la station. Toutefois il est difficile de créer ce local aujourd'hui vu le bâtiment.

Les agents communaux peuvent effectuer des astreintes les week-ends et jours fériés en cas de problème à la station. Ces heures seront comptées en heures supplémentaires et le SIEA remboursera ces frais à la commune.

La SAUR est intervenue pour un problème sur le réseau d'eau provenant de Padirac. Tout est rentré dans l'ordre.

Réseau pluvial

Rappel sur le problème de la station d'épuration concernant l'arrivée des eaux pluviales du secteur Les Promenades : les tests seront réalisés en septembre avec des colorants pour voir quelles sont les habitations non raccordées au réseau.

La mise en place de citernes par les particuliers pourrait être une solution : revoir la délibération existante pour diminuer la capacité de la cuve pour qu'un plus grand nombre puisse en bénéficier.

M. Bouvet suggère d'organiser une visite de la station d'épuration pour tous les élus municipaux. Un sondage pour déterminer une date sera réalisé par M. Poujade.

Travail des agents

➤ Les lavoirs de la commune ont été nettoyés. Des travaux sont à prévoir cet hiver sur certains. Pour le lavoir de Samarre, une proposition doit être faite pour la toiture.

➤ Ecole : de nombreux petits travaux ont été réalisés à l'école avant la rentrée scolaire. Le problème des robinets et chasses d'eau qui fuient vient du fait que l'eau est très calcaire et ils sont très entartrés. Il faudra peut-être penser à installer un adoucisseur d'eau pour éviter que cela ne revienne tous les ans.

La climatisation a été installée dans toutes les classes, dans la cantine et la garderie.

➤ Parcours de santé : les agents effectueront le débroussaillage la semaine prochaine.

➤ Source Salmière : les travaux de démolition du bâtiment en ruine ont commencé. La commune de Miers a récupéré plusieurs camions de pierres.

Divers

➤ Signalétique des commerçants : les commerçants ont nettoyé leurs panneaux mais ils sont usés donc paraissent sales.

➤ Travaux d'enfouissement à Mazeyrac : M. Poujade verra directement avec l'entreprise pour le déroulement des travaux.

➤ Grange derrière la Poste : il y a un souci sur la toiture, une tuile est tombée sur une voiture garée contre le mur du bâtiment. M. Poujade a été voir et il y a un chevron cassé, des liteaux tordus ce qui entraîne la chute de tuiles. Le nécessaire va être fait pour réparer la toiture.

Maryse Lascoste :

Commission Tiers-lieu

La rencontre avec les jeunes, toutes les associations et la bibliothèque aura lieu en septembre.

Karl Campdoras-Ragon :

Commerces

Une réunion a été faite par rapport aux commerces et à la proposition d'un « chèque-commerce » à utiliser dans les commerces d'Alvignac et subventionné par Cauvaldor et la commune (10%).

Par exemple, un chèque pourrait être alloué de la façon suivante : une somme/mois/famille (50€ Cauvaldor+10% commune).

L'attribution de ce chèque :

- ne serait pas basée sur les revenus,
- serait ouverte aux familles d'Alvignac, voire aux extérieurs qui souhaitent faire leurs courses à Alvignac (peut-être envisager l'attribution en deux étapes).

Pour que le système fonctionne il faut que les commerçants de la commune adhèrent à cette initiative.

S. Ritter travaille sur une maquette du chèque.

Il faut se rapprocher de Cauvaldor pour la mise en place de ce chèque.

Marché

Une réflexion globale devra être initiée pour l'organisation de la saison prochaine.

Tarif à fixer.

Signalétique

Refaire le point sur les panneaux :

- quoi indiquer ?
- où les installer ?
- pour quel coût ?

Se rapprocher de Cauvaldor pour demander si cela relève de sa compétence.

Il faudra prévoir de refaire un plan du village.

Sur le plus long terme il faudra travailler sur la pérennité des commerces, le réaménagement du village pour dynamiser le volet commercial et artisanal.

A. Terlizzi informe les élus qu'il a rencontré Mme Laubadère concernant son bâtiment dans la Grand Rue. Une négociation est en cours pour l'achat de cet immeuble. Il faut donc réfléchir dès aujourd'hui sur l'avenir de ce bâtiment.

Des idées sont proposées : maison des artisans, boutique éphémère, ...

Quentin Saurin :

Site web

Le nouveau site est en ligne. Il reste quelques modifications à faire et une mise à jour de certains points. La résiliation de l'ancien site va être effectuée.

Points Google

Ils sont en cours de mise à jour.

A. Terlizzi fait part d'une proposition de wifi public : installation d'une borne gratuite avec un abonnement de 263 € HT/mois, sachant qu'il y a le wifi public à la mairie.

Le groupe « communication » mènera une réflexion sur l'opportunité d'installer ce matériel.

Philippe Kerninon :

SIVU l'Etoile

L'ouverture d'un poste d'enseignant supplémentaire a été confirmée oralement par M. l'Inspecteur d'académie de Gourdon. Une nouvelle classe va donc ouvrir à l'école d'Alvignac, CE1-CE2, composée de 18 élèves. Le RPI regroupera cette année 131 enfants.

L'école accueillera 45 enfants en maternelle et 18 en élémentaires. Vu cet effectif, il sera nécessaire de prévoir 2 services repas à la cantine. Le planning des agents a été revu en conséquence : l'agent qui allait à Miers pour le repas restera à Alvignac. La mairie de Miers a trouvé une remplaçante.

Ph. Kerninon tient à signaler que tout le personnel s'est investi pour cette ouverture de classe, ainsi que les élus.

Au niveau de la garderie, du personnel supplémentaire a été prévu vu le grand nombre d'enfants sur certains créneaux horaires.

Mme M. Balayssac va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} décembre 2020. Il faut commencer à réfléchir à son remplacement.

Le SIVU a investi dans du matériel informatique sur les 3 pôles.

Le nouveau bureau du SIVU est composé de :

- Dominique LENFANT, Rocamadour
- Caroline MEY-FAU, Miers
- Guy RAYNAUD, Rignac
- Marion JOURDANA, Padirac

Jean-Marc Bouvet :

Urbanisme

Dossiers d'urbanisme instruits depuis le début de mandat :

- 8 certificats d'urbanisme
- 2 déclarations de travaux
- 5 permis de construire

De nombreux jeunes s'installent sur la commune.

Projet de Clément Bouysse

Il souhaite réaliser un empiérement au-dessus de la source de Penoutou. Le mur existant disparaît sous la végétation. Il faudrait procéder à un débroussaillage de la fontaine et du mur.

Le mur serait chez lui.

A voir sur place ce qu'il est possible de faire.

Il souhaite également acheter la parcelle AK 174 à Penoutou, propriété de la commune.

Une décision sera prise ultérieurement.

Maison d'Accueil Familial (MAF)

C'est un dossier qui date d'une dizaine d'année.

La société « Age sans frontières » propose une MAF clé en main. Pour faire partie du programme, il faut démontrer l'attractivité du village.

La commission « MAF » se réunira courant septembre pour les contacter et monter un dossier.

Sylvie Combalier et Joël Sternenberg :

Lien social

- Goûter des enfants et spectacle de Noël : le samedi 12 décembre.
Spectacle de 45 min de la famille Vicenti (600 €) – attente devis définitif
- Repas des Aînés : prévu le dimanche 13 décembre 2020 (lieu à l'étude). Sous réserve des mesures sanitaires qui seront imposées à cette période.

Joël Sternenberg :

Containers poubelles

Demande de Mme Latil des Barrières Hautes : le container à verre engendre des nuisances.
A voir sur place.

Foyer rural

Une demande de l'association Siel Bleu a été reçue, pour effectuer des séances d'activités physiques adaptées une fois par semaine.
Plusieurs créneaux horaires sont possibles pour eux. Le jeudi matin leur sera proposé.

Sylvie Combalier :

Lien social

Pendant la période de canicule, le groupe a contacté les personnes à risques et rencontré les gens.
Aucun problème à signaler.

4) POINTS SUR LES DOSSIERS EN COURS

ALVINA

Le 17 août 2020 une réunion a eu lieu avec les porteurs de projets pour une présentation aux nouveaux membres du SIVU Miers-Alvignac.

M. Gauthier a rappelé que l'eau serait commercialisée pour le traitement de la constipation, de la fatigue et en cure détox.

Il devrait être possible d'acheter de l'eau sur le site.

Planning prévisionnel :

2020 : - lancer l'étude médicale avec la faculté de médecine de Clermont-Ferrand
- relancer l'usine d'embouteillage
- recruter un chef de projet marketing digital

2021 : - lancement de l'application sur smartphone
- démarrage de la web communication
- lancement de la commercialisation

2024 : 8 emplois directs

Ce projet représente un investissement d'1 000 000 € avec 3 actionnaires.

Une réunion publique à la Source pourrait avoir lieu fin septembre.

En ce qui concerne la contractualisation du projet entre Alvina et le SIVU Miers-Alvignac, M. Gauthier a transmis une première ébauche de bail emphytéotique administratif, rédigé par son notaire, qui est à l'étude avec le service juridique de Cauvaldor.

Pour information le laboratoire LD31 a réalisé, ce jour, des prélèvements pour les analyses (contrat annuel).

Projet Eco-Lieu

Les membres du SIVU Miers-Alvignac ont reçu des personnes ayant un projet de permaculture et d'hébergement. Ils n'avaient pas de documents à présenter lors de cette réunion.

Ils sont à la recherche d'un terrain de 3ha, mais pas spécifiquement à la Source.

Ils doivent envoyer un dossier de présentation.

5) DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Maire présente aux élus cinq Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) transmises par les notaires et reçues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Vente de terrains de Mme Aude BARRIERE, Le Couderc,
- Vente de la maison d'habitation de Mme Danièle ASFAUX, Par Vinade,
- Vente d'un lot du lotissement de M Jean-Pierre ARCOUTEL, Les Vignasses,
- Vente de terrains à bâtir de Mme Françoise MONTY, Pénoutou,
- Vente de la maison d'habitation de M. Karl CAMPDORAS-RAGON et Mme Audrey BALAYSSAC, Crozille Sud (*M. Karl Campdorras-Ragon a quitté la séance le temps de la discussion sur cette vente*).

Les élus, après étude des documents présentés, considérant que ces biens ne présentent pas d'intérêt particulier pour la commune, décident de demander au Président de la Communauté de communes, titulaire du droit de préemption, de ne pas en faire usage.

6) DESIGNATION MEMBRE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES/RESSOURCES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° SPG/2018/16 en date du 27 décembre 2018, portant statuts de la Communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne (CAUVALDOR), conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu, la délibération de la Communauté de Communes CAUVALDOR n° 2020_07_27_016, en date du 27 juillet 2020 arrêtant la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées comme suit : un représentant par commune, plus un membre supplémentaire par tranche de 1000 habitants entamée (population DGF) au-delà des premiers 1000,

Considérant qu'au vu de la population DGF 2020 de notre commune qui compte 746 habitants, le conseil municipal doit désigner 1 membre pour siéger à la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes CAUVALDOR,

Vu la candidature de Monsieur Alfred TERLIZZI,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix et 2 pouvoirs Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention des membres présents ou représentés décide :

- de désigner Monsieur Alfred TERLIZZI pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.
- de dire qu'au vu de ces désignations, le Président de la communauté de communes prendra un arrêté fixant la liste des membres de la CLECT,
- de dire que lors de sa première réunion, la commission élira en son sein un Président et un Vice-Président.

7) COMPOSITION DES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Le Maire précise que les commissions intercommunales sont au nombre de 14 et se décomposent comme indiqué dans le tableau ci-après.

La règle retenue est de :

- 1 siège par commune pour les commissions thématiques,
- 7 membres par bassin de cohésion territoriale pour les commissions au caractère technique (ouvertes uniquement aux conseillers communautaires),
- 1 membre pour les communes de moins de 1 999 habitants pour les commissions spécifiques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité DECIDE la désignation des représentants suivants :

I- Commission thématique

Ouvert aux conseillers communautaires et municipaux

	NOM Prénom du membre	Titulaire	ou Suppléant
Commission 1 : Activités et équipements sportifs			
Commission 2 : Economie, tourisme, artisanat et commerce			
Commission 4 : Agriculture, agroalimentaire, abattoirs, viticulture et trufficulture			
Commission 5 : Actions sociales et solidarité	LASCOSTE Maryse	X	
Commission 6 : Transition écologique, développement durable, alimentation durable, filière bois et circuits courts	KERNINON Philippe	X	
Commission 7 : Services à la population			
Commission 10 : Politique patrimoniale et paysagère, cœur de village et requalification urbaine	ROCHER Josiane	X	
Commission 11 : Culture	STERNENBERG Joël	X	
Commission 13 : Urbanisme, planification et ADS	BOUVET Jean-Marc	X	
Commission 14 : Enfance et jeunesse	COMBALIER Sylvie	X	

II- Commission au caractère technique

Ouvert aux conseillers communautaires	NOM Prénom du membre	Titulaire	ou Suppléant
Commission 3 : Finances, budget et fiscalité	TERLIZZI Alfred		
Commission 12 : Bâtiments, réseaux, numérique et nouvelles technologies	CEPEDE-LASCOSTE Isabelle		

III- Commission au caractère spécifique

Voirie et chemin : commission de secteur	NOM Prénom du membre
1 membre pour les communes de moins de 1 999 hab	POUJADE Dominique
2 membres pour les communes de plus de 2 000 habitants	

8) ESPACE MULTI-ACTIVITES – VALIDATION DU COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX (PHASE PRO)

Le Maire rappelle aux élus les différentes étapes réalisées par le Maître d'œuvre, l'Atelier d'Architecture Franck Martinez de Cahors, et déjà validées par les élus :

- Avant-projet sommaire (APS),
- Avant-projet définitif (APD).

Le coût des travaux estimés lors de la phase de l'avant-projet définitif était de 1 239 990,00 € HT.

Suite à des modifications effectuées au cours de la préparation des dossiers de consultation des entreprises dans la phase PRO, détails des travaux en lot, le coût total des travaux estimé a évolué comme suit :

LOT 01 - TERRASSEMENT – VRD	214 200,00 €
LOT 02 - GROS ŒUVRE	331 120,00 €
LOT 03 – BARDAGE BOIS	56 950,00 €
LOT 04 – ETANCHEITE	63 870,00 €
LOT 05 – CHARPENTE METALLIQUE – SERRURERIE	58 850,00 €
LOT 06 – MENUISERIE EXTERIEURE ALUMINIUM	41 970,00 €
LOT 07- MENUISERIE INTERIEURE BOIS – EQUIPEMENTS	108 550,00 €
LOT 08 – PLATRERIE – FAUX PLAFOND	63 940,00 €
LOT 09 – ELECTRICITE CF & cf	133 870,00 €
LOT 10 – CHAUFFAGE PAC – VMC	109 000,00 €
LOT 11 – PLOMBERIE – SANITAIRE	33 480,00 €
LOT 12 – MATERIEL DE CUISINE	29 440,00 €
LOT 13 – SOL DUR – FAIENCE	39 220,00 €
LOT 14 - PEINTURE	18 280,00 €
LOT 15 – CLOISON AMOVIBLE	<u>18 000,00 €</u>
Soit un total de	1 320 740,00 € HT

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal leur accord pour valider le coût estimatif des travaux selon la phase PRO du projet.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décident :

- de valider le coût estimatif des travaux tels que définis ci-dessus,
- d'autoriser le maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de ces travaux.

9) PARCOURS DE SANTE

Le Maire rappelle aux élus les différentes étapes qui ont amené le Conseil Municipal à décider la création d'un parcours de santé. Deux sociétés spécialisées dans ces équipements ont été contactées, SARL ESPACES Renard et RONDINO : la première propose du matériel en plastique recyclé et la seconde du matériel en bois. Les élus ont opté pour le matériel en plastique recyclé.

Le Maire informe les élus qu'il y a lieu de prévoir le financement du parcours de santé qui sera implanté sur le chemin de randonnée (« une boucle ») existant, partant des Malaudes, longeant la résidence de tourisme Belambra, devant la station d'épuration et revenant aux Malaudes. Ces équipements permettront de dynamiser cette boucle de randonnée et pourront être utilisés par tous.

Ce projet pourrait être financé par plusieurs structures (PNR dans le cadre Leader, Conseil Général, Conseil Régional ...). Il propose d'adopter le plan de financement suivant :

Montant des travaux

Parcours de santé (12 modules / 15 agrès)	28 230,50 € HT
	soit <u>33 876,60 € TTC</u>
Subvention Conseil Départemental 15%	4 234,57 €
Subvention Conseil Régional 15 %	4 234,57 €
Subvention attendue du DDCSPP 50 %	14 115,25 €
Participation communale sur fonds propres 20 %	5 646,11 €
<u>TOTAL</u>	<u>28 230,50 € HT</u>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- d'adopter le plan de financement tel qu'exposé ci-dessus,
- de solliciter de Monsieur le Président du Conseil Départemental l'attribution d'une subvention de 4 234,57 €,
- de solliciter de Madame la Présidente du Conseil Régional l'attribution d'une subvention de 4 243,57 €,
- de solliciter de la DDCSPP l'attribution d'une subvention de 14 115,25 €,
- d'autoriser le Maire à accomplir toute démarche et signer tout document nécessaire à l'obtention de ces participations.

10) COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Suite à la désignation du membre titulaire pour la commission de contrôle des listes électorales il convient de nommer un suppléant.

M. Philippe Kerninon étant le seul candidat, les élus valident sa candidature.

Les délégués sont donc :

- Titulaire : Maryse LASCOSTE
- Suppléant : Philippe KERNINON

11) DESIGNATION DU CORRESPONDANT TEMPETE

Le Maire donne lecture d'un courriel d'"Enedis" demandant à la commune d'actualiser les coordonnées utiles afin de répondre aux demandes, et également, de pouvoir joindre un élu le plus rapidement et le plus efficacement possible.

En effet, à l'occasion d'événements climatiques ou d'incidents importants, la priorité est de tenir la municipalité informée de la situation du réseau sur son territoire, pendant ou en dehors des horaires d'ouverture de la mairie.

A cette fin, le Conseil Municipal doit désigner un « Correspondant Tempête ».

Bertrand CLÉDEL est désigné à l'unanimité correspondant tempête.

12) PERSONNEL COMMUNAL : PLANNING RENTREE SCOLAIRE 2020-2021

Monsieur le Maire informe les élus que les horaires du personnel travaillant à l'école doivent être modifiés à compter du 1er septembre 2020 en raison de l'ouverture d'une nouvelle classe.

L'Inspection Académique a fait part oralement de sa décision d'ouvrir un poste d'enseignant sur l'école d'Alvignac, pour une classe de CE1-CE2. Cette décision doit être confirmée par écrit dans les prochains jours.

De plus, les horaires ont été aménagés :

- en tenant compte de la nécessité de faire deux services de cantine au vu du nombre d'enfants présents en maternelle et en classe élémentaire,
- pour encadrer les enfants présents à la garderie dans de bonnes conditions pendant les créneaux horaires très fréquentés.

En conséquence, il présente aux élus les emplois du temps modifiés et le planning de chaque agent. Ces documents ont été présentés aux agents qui ont donné leur accord sur les nouveaux emplois du temps développés ci-dessous :

Bases : 140 jours de classe entiers - 47 semaines – (emplois du temps annualisés)

Poste 001– Titulaire Mme Isabelle VAILLE

Contrat de 31 h par semaine	1 457 h
École : 140 j x 10h (garderie, aide maternelle, cantine, ménage)	1 400 h
Grand ménage	57 h

Poste 002 – Titulaire Mme Béatrice PRUNET

Contrat de 31 h 30 par semaine	1 480 h
École : 140 j x 9h30 (aide-maternelle, cantine, ménage, garderie)	1 330 h
Grand ménage	55h
Sanitaires Samayou (60h) + Office de Tourisme (35h)	95 h

Poste 003 - Titulaire Mme Sandrine BOGOSSIAN

Contrat de 31 h par semaine	1 456 h 30
École : 140 j x 10h (garderie, bus, ATSEM, cantine, ménage)	1 400 h
Grand ménage	56 h 30

Poste 004 - Titulaire Mme Muriel BALAYSSAC

Contrat de 16 h 30 par semaine	775 h 30
École : 140 j x 5h 00 (garderie, ménage garderie, cantine, surveillance temps repas)	700 h
Grand ménage cuisine + torchons cantine garderie	75 h 30

Poste 005 – Contractuelle Mme Isabelle PEUCH

Contrat de 24 h 30 par semaine	1 148 h
École : 140 j x 6 h 30 (cantine, surveillance temps repas, ménage)	910 h
Grand ménage	13 h
Ménage bâtiments communaux	225 h

Les élus, après étude des emplois du temps des agents et après en avoir délibéré, décident :

- de modifier comme suit les horaires des membres du personnel scolaire à temps non-complet à compter du 1er septembre 2020 :

Mme Isabelle VAILLE : maintien à 31h00 par semaine (modification des tâches à effectuer)

Mme Béatrice PRUNET : passage à 31h30 par semaine (30h00 auparavant)

Mme Sandrine BOGOSSIAN : passage à 31h00 par semaine (29h30 auparavant)

Mme Muriel BALAYSSAC : maintien à 16h 30 par semaine (modification des tâches à effectuer)

Mme Isabelle PEUCH : passage à 24h30 par semaine (14h00 auparavant)

- de solliciter l'avis du Comité Technique Paritaire sur ces modifications,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette affaire.

Vu la modification des plannings pour la rentrée scolaire 2020-2021, il convient de créer un nouvel emploi.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de l'ouverture d'une nouvelle classe à l'école, il convient de renforcer les effectifs du service école par la création d'un emploi d'Adjoint Technique Territorial à temps non-complet à compter du 1er septembre 2020.

Cet emploi sera pourvu par voie de recrutement. Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial.

Monsieur le Maire propose donc que la commune crée le poste correspondant.

Le Conseil municipal,

Vu la Loi N° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de créer, **à compter du 1^{er} septembre 2020**, un poste d'adjoint technique territorial à temps non-complet,
- d'autoriser le maire à signer tous documents relatifs à la conclusion de ces affaires.

13) QUESTIONS DIVERSES

Terrain de Tennis

La peinture est à refaire.

Des tâches blanches apparaissent et le démoussage effectué dernièrement a également dû abîmer cette peinture.

Un devis a été demandé :

- pour le terrain de tennis : recoloration complète du court de tennis en 2 couches vert et rouge, avec nettoyage karcher au préalable $648 \text{ m}^2 \times 3.30 = 2138.40 + 285$ tracé des lignes = 2422,40 € HT au total (+ le filet à changer)

- pour la piste autour du terrain multisport : nettoyage Karcher + recoloration en rouge et lignes blanches = 1 400,00 € HT

Vérifier la date de la dernière réfection du terrain de tennis ainsi que la possibilité d'une garantie décennale, et voir avec l'entreprise pour les travaux à effectuer. J. Sternenberg prend en charge le dossier.

Une réflexion doit également être menée sur la gratuité du court de tennis.

Marché du dimanche matin

Vérifier auprès de Belambra que l'information est bien communiquée aux résidents et/ou affichée.

Le marché devrait avoir lieu jusqu'à fin septembre, mais la décision sera prise avec les commerçants ce dimanche.

Le branchement électrique de la place du marché sera réalisé le 31/08/2020.

Petit bulletin d'information

Commencer à réfléchir sur les articles pour qu'il sorte en septembre.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le Jeudi 1^{er} Octobre 2020 à 20h 30 au Foyer rural.

Fin de séance à 23h30

ALFRED MATHIEU
TERLIZZI

ISABELLE CEPEDE-
LASCOSTE

PHILIPPE KERNINON

DOMINIQUE
POUJADE

JOEL STERNENBERG

JEAN-MARC BOUVET

KARL
CAMPDORAS-RAGON

BERTRAND CLEDEL

QUENTIN SAURIN

DELPHINE AUVRAY

SYLVIE COMBALIER

MARYSE LASCOTE

BEATRICE PARET

SANDRA RITTER

JOSIANE ROCHER